



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 30/09/2026

Délibération n°81-2026
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants : 29

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Charles SANNAT.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Laurence BEATRIX, Valérie DAUDET à Dominique OURSEL, Louis DELMONTE à Thierry JOSSE, Nathalie SAMSON à Simon JARAIE, Christiane AMESLAND à Francis VIEZ

Date de la convocation : jeudi 17 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2026

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération n°19-2026 en date du 27 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

DECISION 53-2026 : Portant sur la proposition du devis de CAPA'ADVENTURE pour le séjour d'été de l'accueil de loisirs du 11 au 14 août

- De valider la proposition du devis de CAPA'ADVENTURE pour le séjour d'été de l'accueil de loisirs du 11 au 14 août d'un montant de 2 566.00 € (TVA non applicable, article 261-57-1°-a du CGI).

DECISION : Portant validation de devis de la société Ent BARATTE pour acquisition de végétaux pour le fleurissement de divers points de la ville

- De valider le devis n°2026007 de la société Ent BARATTE d'un montant total de 3098.12 € HT.

DECISION 66-2026 : Portant validation de devis de EURL RT ARROSAGE pour remplacement du jet d'eau central du jardin public

- De valider le devis n°D26 /00062 du 08 /03/2026 de EURL RT ARROSAGE d'un montant total de 2620 euros HT.

DECISION 68-2026 : Portant validation du devis concernant la location de structures gonflables pour un été à la Prairie à la SOCIETE JUMP'IN 76

- De valider la proposition de la Société JUMP'IN 76 concernant la location de structures gonflables pour un été à la Prairie d'un montant de 2545.83 € HT.

DECISION 80-2026 : Portant validation de l'offre de la société SONEPAR pour la mise aux normes incendie du Gymnase Marie Curie

- De valider l'offre de la société SONEPAR pour la mise aux normes incendie de l'ERP : Gymnase Marie CURIE pour un montant de 2 662.50 € HT

DECISION 81-2026 : Portant validation de l'offre de la société CNH capital pour l'achat d'un tracteur New Holland T5 en location

- De valider l'offre de la société CNH capital pour achat d'un tracteur New-Holland T5 120 EC diesel en location pour un montant de 27801 € HT

DECISION 86-2026 : Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec la Société SETIMAGE KOUNY pour l'organisation d'un Salon des Antiquaires.

- De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec la Société SETIMAGE KOUNY pour réaliser un Salon des Antiquaires.

DECISION 87-2026 : Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec le Conservatoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'organisation d'un concert.

- De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec le Conservatoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour réaliser un concert.

DECISION 88-2026 : Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec la Chorale de l'Oncle Célestin pour l'organisation d'un concert.

- De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec la Chorale de l'Oncle Célestin pour réaliser un concert.

DECISION 95-2026 : Portant validation de l'offre de la société Veolia pour la modification de branchement du réseau d'eau potable.

- De valider l'offre de la société Veolia pour une modification de branchement sur le réseau d'eau potable de la Maison de l'Enfant pour un montant de 3 766.50 € HT

DECISION 97-2026 : Portant validation de l'offre de la société la Gazette des communes pour la formation professionnelle « Accueil et relation usagers : professionnaliser ses pratiques »

- De valider l'offre de la société la Gazette pour la formation professionnelle « Accueil et relation usagers : professionnaliser ses pratiques » pour un montant de 8280,00 € TTC

DECISION 98-2026 : Portant validation de l'offre de la société SFR BUSINESS pour l'acquisition de terminaux mobile

- De valider l'offre de la société SFR BUSINESS pour l'acquisition de terminaux mobiles pour un montant de 5460.00 € HT

DECISION 104-2026 : Portant validation du devis Fabien Terrassement pour remplacement de divers avaloirs

- De valider le devis référence DE00005503 du 27/04/2026 de l'entreprise EURL FABIEN TERRASSEMENT pour le remplacement de plusieurs avaloirs à Bernay (rue aux Bœufs, Ruelle des Lavandières, Rue des Lavandières, Avenue du Président Kennedy) d'un montant HT de 4 025 €

DECISION 105-2026 : Portant validation du devis ENGM ARCHITECTE pour l'étude de faisabilité pour regrouper les services techniques de la ville sur le site des ateliers municipaux Bernay 27.

- De valider le devis de ENGM ARCHITECTES pour l'étude de faisabilité pour regrouper les services techniques de la ville sur le site des ateliers municipaux de Bernay d'un montant HT de 6 720 €.

DECISION 107-2026 : Portant validation de l'offre de la sté B2E pour l'étude de charges de la toiture de Bourg le comte élémentaire

- De valider l'offre de la société B2E pour la réalisation d'une étude de charges admissibles sur le toit terrasse de l'école élémentaire Bourg le Comte pour un montant de 6 210.00 € HT.

DECISION 117-2026 : Portant validation du devis concernant la fourniture et pose d'une porte complémentaire avec les cylindres et les clés au Gymnase Allée des Soupirs à l'Entreprise MASSELIN Sébastien.

- De valider la proposition de l'Entreprise MASSELIN Sébastien concernant la fourniture et pose d'une porte complémentaire avec les cylindres et les clés au Gymnase Allée des Soupirs d'un montant de 5 784 € HT.

DECISION 118-2026 : Portant validation de l'offre de la société B2E pour l'étude de l'état structurel de la toiture de la Tribune du Stade Robert Bataille.

- De valider l'offre de la société B2E pour la réalisation d'une étude de l'état structurel sur l'auvent de la tribune du Stade Robert Bataille pour un montant de 8 100.00 € HT.

DECISION 119-2026 : Portant validation du devis de la compagnie "Vent d'étoiles" pour la prestation des "Factrices de Noël" lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2026.

- De valider la proposition de la compagnie "Vent d'étoiles" pour la prestation des "Factrices de Noël" pour un montant 2 668 HT.

DECISION 121-2026 : Portant validation du devis de B2E Ingénierie pour la réalisation d'une étude structure dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité de l'immeuble sis 33 rue des Fontaines à Bernay

- De valider le devis du bureau d'études B2E pour la réalisation de l'expertise structure de l'immeuble situé 33 rue des Fontaines dans le cadre de la procédure de mise en sécurité engagée d'un montant de 3 700.00 € HT.

DECISION 122-2026 : Portant validation du devis du bureau d'études B2E pour la définition d'une méthodologie de mise en sécurité et de déconstruction de l'immeuble sis 33 rue des Fontaines à Bernay

- De valider le devis du bureau d'études B2E pour la réalisation d'une note méthodologique pour la mise en sécurité et la déconstruction de l'immeuble situé 33 rue des Fontaines et faisant l'objet d'une procédure de mise en sécurité d'un montant de 3 500.00 € HT.

DECISION 123-2026 : Portant autorisation de versement du capital décès aux ayants droits

- De verser aux ayants droits de XXX le montant du capital décès qui s'élève à 30 808.66 €
 - o 1/3 au conjoint soit 10 269.56 €
 - o 2/3 à ses enfants soit 10 269.55 € chacun

DECISION 124-2026 : Portant remboursement de la concession OUCHENE du cimetière Saint Croix

- Remboursement à Madame OUCHENE, titulaire de la concession rétrocédée, la somme de huit cents euros (800 €)

DECISION 125-2026 : Portant validation de l'offre de la société CELERIS pour l'acquisition de disques durs destinés à l'extension de la capacité de stockage de la baie HP MSA 2062

- De valider l'offre de la société CELERIS pour l'acquisition de disques durs destinés à l'extension de la capacité de stockage de la baie HP MSA 2062 pour un montant de 11 824.00 € HT

DECISION 126 -2026 : Portant validation de l'offre de la société Maintenance Immobilière de l'Ouest pour le lot n°1 de la réhabilitation de la cuisine centrale.

- De valider l'offre de la société Maintenance Immobilière de l'Ouest pour le lot n°1 de la réhabilitation de la cuisine centrale pour un montant de 209 692.10 € HT.

DECISION 128-2026 : Portant décision d'attribution de subvention au titre du dispositif d'aide au ravalement de façades

- D'attribuer à Madame Marie LE GALL une subvention d'un montant de 1695 € pour les travaux de ravalement réalisés.

DECISION 129-2026 : Portant validation de l'offre de la société CPO pour l'achat de GNR

- De valider l'offre de la société CPO pour l'achat de 2 500 l de gazole non routier pour un montant de 3 175.00 € HT.

DECISION 130-2026 : Portant validation du devis de la société TECHNOCARTE pour l'achat de versions du portail famille

- De valider le devis de la société TECHNOCARTE pour l'achat de versions du portail famille pour un montant de 13 708.50 € HT

DECISION 131-2026 : Portant validation de l'offre de l'association LAVALISE pour la location d'une guinguette et prestation DJ pour la soirée du 14 juillet 2026.

- De valider l'offre de l'association LAVALISE pour la location d'une guinguette et prestation DJ pour la soirée du 14 juillet 2026 pour un montant de 2950 € HT

DECISION 132-2026 : Portant validation d'un tarif pour le festival côté cour côté jardin

- De créer un tarif pour une vente exceptionnelle de t-shirts à l'effigie du festival « Côté cour, Côté jardin » au coût unitaire de 10€.
- De créer un tarif spécial pour la Balade Vintage du 14 juillet 2026, au tarif de 5€ par personne (gratuit pour les moins de 3 ans).

DECISION 133-2026 : Portant validation du devis de Monsieur Jean-Marie PENON pour la venue d'une patinoire lors de l'ouverture de Bernay Scintille 2026

- De valider la proposition de Monsieur Jean-Marie PENON pour la venue et la tenue logistique d'une patinoire lors des festivités de Bernay Scintille 2026 pour un montant de 19 781€

DECISION 134-2026 : Portant validation du devis de la société DSO pour la prestation de la compagnie "LADY Christmas Band" pour l'ouverture de Bernay Scintille 2026

- De valider la proposition du groupe DSO pour la prestation des "Ladies Christmas band" pour un montant 2 528 HT.

DECISION 135-2026 : Portant validation de l'offre de la société Team Réseaux pour la location et la pose des illuminations de Noël

- De valider l'offre de la société Team Réseaux pour un montant en année 1 de 65 490 € HT, le marché ne pouvant, sur la durée du marché dépasser un montant de 216 000 € HT

DECISION 136-2026 : Portant validation de l'offre de la société Viafrance pour la construction d'un parking sur l'ancienne friche C. Rohmer

- De valider l'offre de la société Viafrance pour la construction d'un parking sur l'ancienne friche C. Rohmer pour un montant pour l'offre de base et des deux options (pavés drainants et béton désactivé) d'un montant de 160 713,71 € HT

DECISION 137-2026 : Portant validation du devis de l'imprimerie SODIPAL-LECERF pour l'impression du catalogue concernant la programmation culturelle 26/27

- De valider la proposition de l'imprimerie SODIPAL-LECERF pour l'impression du catalogue concernant la programmation culturelle 26/27 pour un montant de 5 265 € HT

DECISION 138-2026 : Transfert de crédit de chapitre à chapitre

- De valider le transfert de crédits ce chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des recettes et des dépenses réelles de la section.

DECISION 139-2026 : Portant validation des devis de la société SPIE pour l'extension de vidéoprotection à différents points

- De valider la proposition des sociétés SPIE et AXIANS pour l'extension de la vidéoprotection, décomposée de la manière suivante :

DECISION 141-2026 : Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec l'association des commerçants ADCAP pour l'organisation d'une animation du Festival du Goût « La truite au fil de l'eau

- De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec l'association des commerçants ADCAP pour réaliser une animation du Festival du Goût « La Truite au fil de l'eau ».

DECISION 142-2026 : Portant validation de l'offre de la société GROUPE SOLTI pour l'acquisition de PCS portables

- De valider l'offre de la société GROUPE SOLTI pour l'acquisition de PCS portables pour un montant de 10 119,80 € HT

DECISION 144-2026 : Portant validation des devis de la société Adrien LUCAS et CARDIN et SOETAERT pour la rénovation des sanitaires de la Maison de l'Enfant

- De valider le devis de la société Adrien LUCAS pour la pose de faïence pour un montant de 3 580,64€ HT,
- De valider le devis de la société CARDIN et SOETAERT pour l'installation des sanitaires et fournitures pour un montant de 9 323,81€ HT

DECISION 147-2026 : Portant validation de l'offre de Normandie Créa pro sur la taille et d'élagage de la sente Monneresse

- De valider l'offre de Normandie Créa pro pour travaux de taille et d'élagage et remise en état de la haie de la sente Monneresse pour un montant de 2 900 € HT

DECISION 148-2026 : Portant évolution de la grille tarifaire du théâtre le Piaf

- De valider la création d'une nouvelle grille tarifaire pour les tarifs des spectacles proposés dans le cadre de la saison culturelle du Théâtre le Piaf. Les tarifs pour le public scolaire restent inchangés.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus

Le secrétaire de séance



Mickael PEREIRA

Le Maire

Marie-Lydie VAGNER

